



INTÉRESSEMENT... PREMIÈRE ...

Certains/nes d'entre-nous l'appellent encore "ICARE" (accord d'Intéressement Collectif A la Recherche d'Economies). Il faut savoir que depuis 3 ans, la DG l'a débaptisé et renommé "AIC" (Accord d'Intéressement Collectif). Pourtant, chacun subit encore aujourd'hui la pression permanente de la recherche d'économies !

Nous étions réunis pour renouveler cet accord pour 2010, 2011 et 2012. Cette année, la DG est venue avec une "nouveau" ... Elle porte un regard très critique sur l'accord actuel qui, selon elle, est un "copier/coller" de l'accord de Participation puisque, lui aussi, est basé sur le résultat courant.

Elle affiche clairement son désir de rebâtir un "autre" accord d'intéressement qui s'appuierait sur d'autres critères que les résultats financiers (ex, productivité, livraison, etc...). Un peu à contre cœur, elle accepte néanmoins de reconduire l'accord actuel. Dans ce contexte, pour la DG...

Pas question d'augmenter l'enveloppe globale de 14 M€, inchangée depuis 2001 !

Pas question non plus d'accorder un "abondement" comme elle l'a fait dans le passé (1992, 1995, 1996 et 1997) ;

Pas question donc de changer quoi que ce soit mais, devant l'insistance de la CFDT sur le sujet des temps partiels et maladies (*), elle demande à toutes les organisations syndicales de se positionner avant de prendre sa décision.

() Temps partiels et maladie, de quoi s'agit-il ?*

Tout simplement d'accorder l'intégralité de la part fixe (300 €) pour les temps partiels (à employeur unique) ou en cas de maladie. Le travail à temps partiel et les absences pour maladie se répercutent déjà sur la part proportionnelle ; pas besoin d'en rajouter...

Le 2 Avril prochain, nous saurons si la DG accepte de considérer la demande CFDT.

RPS... TROISIÈME...

Cette 3^{ème} réunion sur les Risques Psychosociaux ne restera pas dans les annales de cette négociation. En effet, le débat nous a montré, une fois encore, que si nous avons pris la voie d'un accord de méthode (suggéré par la CFDT), le travail pouvait être plus efficace. Néanmoins, des éléments intéressants sont à souligner...

- 1) Les propositions CFDT, adressées avant la réunion à l'ensemble des syndicats et à la DG, ont été intégrées dans le nouveau préambule.
- 2) Les aspects sensibilisation, formation, et l'importance des CHSCT sont désormais bien intégrés. En même temps, ces sujets ouvrent une série de questions qui méritent encore d'être débattues lors des prochaines réunions.

Sans entrer dans les détails d'un texte qui, à notre sens, doit encore évoluer, voici ce qui se dessine en terme d'architecture de l'accord :

- ▶ **Préambule ;**
- ▶ **Rappel historique de la démarche ;**
- ▶ **Facteurs de stress et conséquences potentielles du stress professionnel ;**
- ▶ **Acteurs de la prévention et de l'évaluation du stress ;**
- ▶ **Identification et évaluation des facteurs de stress :** Questionnaire médical individuel et grille d'évaluation des facteurs liés au contenu et à l'organisation du travail, aux relations de travail, à l'environnement physique, technique et socio-économique de l'entreprise et, également, les modalités d'exploitation, d'analyse et de restitution ;
- ▶ **Formation :** des acteurs de la prévention des RPS, formation des managers, formation des CHSCT ;
- ▶ **Traitement des situations d'urgence ;**
- ▶ **Suivi de l'accord ; Calendrier prévisionnel de mise en œuvre.**

Pour la prochaine réunion, prévue le 14 avril 2010, les diverses interventions CFDT faites en séance devront porter leurs fruits...